

# Règlement du Concours "Devoir Rendu - Rentrée Scolaire 2023"

## 1. Organisateur du concours

Le concours "Devoir Rendu - Rentrée Scolaire 2023" (ci-après dénommé le "Concours") est organisé par la société Education Innovation SAS, propriétaire de la marque "Devoir Rendu", du site [devoirconcours.fr](http://devoirconcours.fr), et de l'application mobile Devoir Rendu (ci-après désignée l'"Organisateur").

## 2. Objectif du concours

L'objectif du concours est d'encourager les participants à promouvoir la marque "Devoir Rendu" sur les réseaux sociaux en partageant des vidéos ou des publications, ainsi que d'accroître la notoriété de la marque au sein de la communauté scolaire.

## 3. Période du concours

Le concours commence le 16 septembre 2023 et se termine le 16 novembre 2023.

## 4. Conditions de participation

- a. Chaque participant au concours doit avoir atteint l'âge de 18 ans ou obtenir le consentement d'un parent ou d'un tuteur légal pour participer au concours.
- b. Le participant au concours doit publier une création sous forme de Post, Photo, Vidéo, sur son profil sur TikTok, Instagram ou Facebook. La création doit présenter de manière positive la marque ou les services "Devoir Rendu".
- c. Dans la publication, il faut identifier la page de la marque "Devoir Rendu" sur la plateforme respective et ajouter le hashtag #devoirconcours dans la description de la publication.
- d. Une condition facultative, mais offrant une chance de remporter le prix principal, est de suivre les profils officiels des médias sociaux "Devoir Rendu" et d'avoir un compte sur le site [devoirconcours.fr](http://devoirconcours.fr) ou l'application mobile Devoir Rendu.
- e. Une personne peut soumettre autant de publications qu'elle le souhaite au concours.

## 5. Prix principaux

L'Organisateur n'est pas tenu de remettre tous les prix du concours. Les prix seront attribués après l'évaluation des matériaux publiés.

Les prix prévus dans le concours sont les suivants :

Prix principal : jusqu'à 3 PlayStation 5 d'une valeur d'environ 500 euros.

Deuxième prix principal : jusqu'à 5 enceintes JBL Xtreme d'une valeur d'environ 250 euros.

Troisième prix principal : jusqu'à 20 bons d'une valeur de 100 euros pour les magasins Sephora, Zara et Fnac.

## **6. Prix supplémentaires**

10 abonnements annuels à l'accès au service "Devoir Rendu".

10 abonnements trimestriels à l'accès au service "Devoir Rendu".

30 abonnements mensuels à l'accès au service "Devoir Rendu".

De plus, l'Organisateur prévoit un prix pour chaque participant au concours sous forme d'un code de réduction offrant 20 % de réduction sur un achat sur le site Devoir Rendu. Pour être éligible à ce prix, la vidéo publiée doit répondre aux critères énoncés à l'article 4.

L'Organisateur ne dispose pas des coordonnées des participants, les personnes éligibles seront informées dans les commentaires de leurs publications et devront ensuite contacter l'Organisateur via les médias sociaux ou par e-mail en incluant un lien vers leur publication dans le contenu du message.

## **7. Sélection des gagnants du concours**

Le processus de sélection des gagnants du concours revêt une grande importance pour garantir l'équité, la justice et la transparence du concours "Devoir Rendu - Rentrée Scolaire 2023".

L'Organisateur du concours, c'est-à-dire l'équipe Devoir Rendu, est responsable de cette tâche. La sélection des gagnants repose sur plusieurs critères clés qui aident à identifier les publications les plus créatives, de qualité et porteuses d'un message inspirant.

### **Critères d'évaluation :**

- a. Créativité : l'un des principaux critères d'évaluation des publications des participants est leur créativité. L'équipe Devoir Rendu recherche des vidéos et des publications uniques et originales qui se distinguent des autres. La créativité peut se manifester par une approche originale du sujet, l'utilisation d'effets vidéo ou des concepts intéressants.
- b. Qualité : la qualité des vidéos et des publications joue un rôle clé dans le processus d'évaluation. L'équipe Devoir Rendu prend en compte l'esthétique, la clarté du son, la lisibilité du contenu et la professionnalité générale de la présentation. Une meilleure qualité visuelle et sonore peut avoir un impact positif sur l'évaluation d'une publication.
- c. Message : un aspect important est le message contenu dans les vidéos et les publications. L'équipe Devoir Rendu recherche des contenus qui ne se contentent pas de promouvoir la marque "Devoir Rendu", mais qui véhiculent également un message inspirant susceptible d'inspirer d'autres élèves. Ce message peut porter sur la motivation, la créativité, l'apprentissage ou d'autres valeurs importantes.

**Processus d'évaluation :** Le processus d'évaluation commence après la fin de la période du concours, c'est-à-dire après le 16 octobre 2023. Le Comité du Concours, composé de

membres de l'équipe Devoir Rendu, examine attentivement toutes les vidéos et publications soumises conformément aux critères ci-dessus. L'évaluation est effectuée de manière objective et équitable.

**Annonce des résultats :** Les résultats du concours seront annoncés le 29 novembre 2023 sur les profils officiels des médias sociaux "Devoir Rendu". Les gagnants seront également informés en privé via un message sur les médias sociaux. Si l'Organisateur n'a pas la possibilité de contacter le participant en privé, il l'informerait de son souhait d'entrer en contact avec lui dans un commentaire sous la publication.

## **8. Remise des prix**

- a. Dans un délai de 30 jours à compter de l'annonce des résultats, l'Organisateur remettra les prix principaux ainsi que les abonnements aux services "Devoir Rendu" aux gagnants. Les gagnants sont tenus de fournir à l'Organisateur leurs coordonnées de contact et leur adresse dans un délai de 14 jours à compter de la réception de la demande correspondante en vue de la remise des prix. Si un gagnant ne remplit pas cette condition, le prix ne lui sera pas attribué.
- b. Les gagnants s'engagent à publier une photo d'eux avec leur prix, ou une photo du prix sur leurs médias sociaux en identifiant la page de l'Organisateur, et à consentir à la publication de leurs photos avec les prix sur les profils officiels des médias sociaux "Devoir Rendu".

## **9. Dispositions finales**

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le règlement du concours en cas de circonstances indépendantes de sa volonté. Les participants au concours consentent au traitement de leurs données personnelles aux fins de la réalisation du concours et de la remise des prix.